

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille onze ;

Le 4 Avril à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 30/03/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX

REPRESENTES : Mr HEURA par Mr ESCRIOU – Mr YACOUB par Mr TORNATORE

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Annulation du Plan Local d'Urbanisme communautaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les statuts de la Communauté des Communes des Coteaux d'Azur ont été modifiés par délibération du 26 mai 2010, notamment le périmètre du Plan Local d'Urbanisme.

Il explique que le périmètre du Plan Local d'Urbanisme n'est plus communautaire, chaque commune ayant repris individuellement sa réalisation à la suite de l'arrêté du Préfet du 2 novembre 2010 constatant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur du fait du retrait de Carros.

- Vu l'arrêté du Préfet du 2 novembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur suite au retrait de CARROS,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur en date du 31 Mars 2011 annulant le Plan Local d'Urbanisme communautaire,

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'annulation du Plan Local d'Urbanisme communautaire.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par :
- Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 0



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 08/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 08/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

**Communauté de Communes
DES COTEAUX D'AZUR**

Date de publication :

Date de transmission :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REC
110411
LE BROC

l'an deux mille onze le trente et un mars le conseil de la communauté de communes les **Coteaux d'Azur** légalement convoqué le 23 mars 2011, s'est assemblé dans la salle de conseil de la Mairie de Le Broc sous la présidence de M. Emile Tornatore, président.

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 10

Présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 10

**ETAIENT PRESENTS : Titulaires Mrs TORNATORE, DUJON, HEURA, GARROT, TESTI, CLERISSI Mmes PAILLOTET, FOURNY, GUIT-CAGIANO, CHAUGNE
Suppléants Mr CAVALLO Mmes BENABEN, RICCIARDI
ETAIENT EXCUSES OU REPRESENTES :**

Conseillers communautaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération : 36.2011

OBJET : Annulation du Plan Local d'Urbanisme communautaire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les statuts de la C.C.C.A. ont été modifiés par délibération en date du 26 mai 2010, notamment le périmètre du Plan Local d'urbanisme.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'annulation du Plan Local d'Urbanisme. Le périmètre du PLU ne sera plus communautaire, chaque commune ayant repris individuellement sa réalisation, et ce, suite à l'arrêté du Préfet du 02 novembre 2010, constatant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'annulation du Plan Local d'Urbanisme communautaire
- dit que cette délibération sera notifiée à Messieurs les maires des communes membres de la C.C.C.A.
- dit qu'un avis relatif à l'annulation du P.L.U. sera publié dans la presse
- désigne le Président pour signer tous les actes concernant cette affaire

Pour extrait conforme à la délibération

Le Président

Emile TORNATORE

